

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 44

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 47a - Saint-Victoret - Aménagement du carrefour avec la rue des Sybilles.
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

**DGACEEP Direction des Routes
Arrondissement de l'Etang de Berre
0413312219**

PRESENTATION

Dans le cadre de ses missions d'aménagement de la voirie en agglomération, la Métropole Aix Marseille Provence (MAMP) envisage de réaliser l'aménagement du carrefour de la RD47a et de la rue des Sybilles sur la commune de Saint-Victoret. La Métropole Aix Marseille Provence projette la création d'un tourne à gauche pour sécuriser les entrées et sorties de la rue des Sybilles, afin d'harmoniser la géométrie des carrefours à l'image de celui réalisé à proximité, sur la RD 47a au Boulevard Raphel.

Le projet étant situé sur le domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention entre le Département et la Métropole Aix Marseille Provence afin de définir les conditions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Métropole Aix Marseille Provence.

La Métropole Aix Marseille Provence prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à ces travaux. Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

PROPOSITIONS

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la Métropole d'Aix Marseille Provence pour l'aménagement du carrefour de la RD 47a avec la rue des Sybilles sur la commune de Saint –Victoret.
- m'autoriser à signer, en cas de décision favorable de votre part, la convention correspondante dont le projet est annexé au présent rapport

Au vu de ces considération et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL